



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1771-05**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1771-05 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement complémentaire au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens n° 1771 afin d'autoriser la présence d'un chien tenu en laisse dans une partie du parc Le 405

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance extraordinaire du 9 juillet 2024.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 11^e jour du mois de juillet 2024.

Catherine Ricart, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca